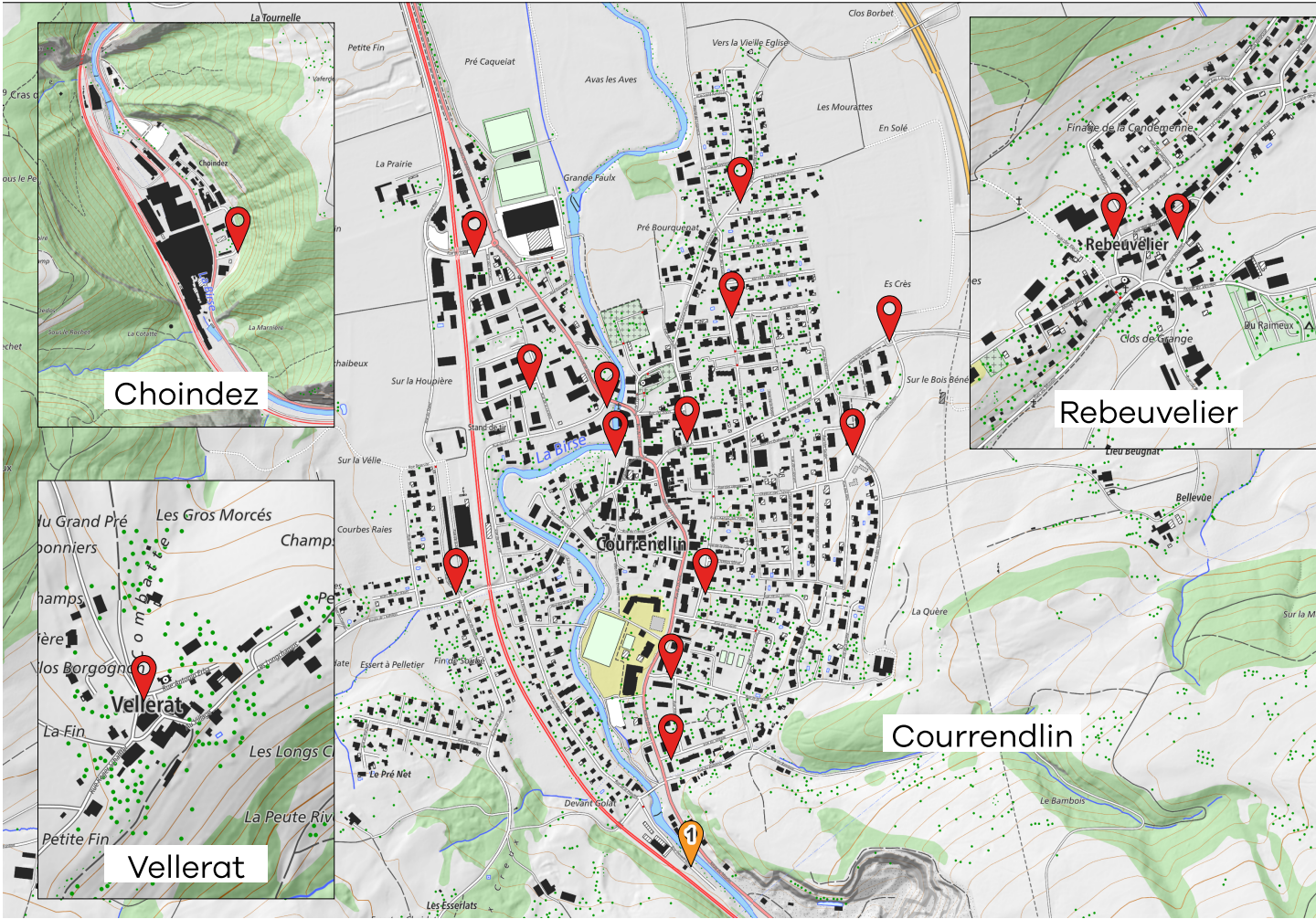





2026

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Données swisstopo 07.2024

 Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Courrendlin - Rebeuvelier - Vellerat





Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

GÉNÉRALITÉS

Ce MEMODÉchets vous informe des tournées de collecte ainsi que des différentes possibilités d'éliminer ou de recycler vos déchets. Il s'adresse exclusivement aux ménages privés et ne concerne pas les commerçants et les industriels. Se référer au règlement en vigueur.

Ma DÉCHÈTERIE (voir plan)

1 - Devant Golat : tous types de déchets ménagers (se référer à la liste énoncée).

"Hiver" valable jusqu'au 31 mars 2026

Lundi de 10h00 à 12h00
Mercredi de 16h30 à 18h30
Vendredi de 16h30 à 18h30
Samedi de 10h00 à 12h00

"Eté" du 1er avril au 31 octobre 2026

Lundi de 10h00 à 12h00
Mercredi de 16h30 à 18h30
Vendredi de 16h30 à 18h30
Samedi de 10h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00

Commerçants artisans ne peuvent pas y accéder (excepté usage ménager)

Ouverture 2026 - décharge du SEOD à Boécourt

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 + 1 samedi sur 2 (ouverture de 8h30 à 11h30) aux dates suivantes :

- le 11 et le 25 avril
- le 9 et le 23 mai
- le 6 et le 20 juin
- le 4 et le 18 juillet
- le 8 et le 22 août
- le 5 et le 19 septembre
- le 3 et le 17 octobre
- le 7 novembre

Contact et infos

Secrétariat communal

Route de Châtillon 15
Case postale 71
2830 Courrendlin
032 436 10 70
commune@courrendlin.ch
www.courrendlin.ch

Informations concernant le ramassage des déchets

1. Ramassage des déchets encombrants (DEC)

- Tous les déchets incinérables pouvant être mis dans un sac taxé de 17 à 110 litres ne sont pas ramassés.
- Les déchets en grande quantité provenant d'un déménagement, du débarras d'un appartement, d'une maison ou de travaux de rénovation ne sont pas ramassés.

2. Ramassage des déchets urbains

- C'est le SEOD qui détermine la fréquence de vidange des moloks® en fonction du taux de remplissage.

3. Ramassage des déchets verts - Rebeuvelier

- Les déchets verts se trouvant dans des contenants autres que les conteneurs 140 et 240 litres (sac poubelle noir, big bag ou autres) ne sont pas ramassés. Seuls les fagots ficelés sont ramassés en plus des conteneurs.
- Les conteneurs officiels SEOD sont garantis 5 ans. Seuls les conteneurs endommagés par l'entreprise de ramassage accidentellement seront remplacés gratuitement.

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)


















































2026

Courrendlin - Courrendlin - Rebeuvelier - Vellerat

Calendrier

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1  Uniquement à Rebeuvelier
M						2
M				1 		3 
J	1 Nouvel An			2		4 Fête-Dieu
V	2 Saint Berchtold			3 Vendredi Saint	1 Fête du travail	5
S	3			4	2	6
D	4	1	1	5 Pâques	3	7
L	5  Uniquement à Rebeuvelier	2  Uniquement à Rebeuvelier	2  Uniquement à Rebeuvelier	6 Lundi de Pâques	4  Uniquement à Rebeuvelier	8  Uniquement à Rebeuvelier
M	6	3	3	7  Uniquement à Rebeuvelier	5	9
M	7	4	4	8	6	10
J	8 	5 	5 	9 	7 	11 
V	9	6	6	10	8	12
S	10	7	7	11	9	13
D	11	8	8	12	10	14
L	12	9	9	13  Uniquement à Rebeuvelier	11  Uniquement à Rebeuvelier	15  Uniquement à Rebeuvelier
M	13	10	10	14	12	16
M	14	11	11	15	13 	17
J	15 	12 	12 	16 	14 Ascension	18 
V	16	13	13	17	15	19
S	17	14	14	18	16	20
D	18	15	15	19	17	21
L	19  Uniquement à Rebeuvelier	16  Uniquement à Rebeuvelier	16  Uniquement à Rebeuvelier	20  Uniquement à Rebeuvelier	18  Uniquement à Rebeuvelier	22  Uniquement à Rebeuvelier
M	20	17	17	21	19	23 Commemoration du plébiscite jurassien
M	21	18	18	22	20	24
J	22 	19 	19 	23 	21 	25 
V	23	20	20	24	22	26
S	24	21	21	25	23	27
D	25	22	22	26	24 Pentecôte	28
L	26	23	23	27  Uniquement à Rebeuvelier	25 Lundi de Pentecôte	29  Uniquement à Rebeuvelier
M	27	24	24	28	26  Uniquement à Rebeuvelier	30
M	28	25	25	29 	27	
J	29 	26 	26 	30	28 	
V	30	27	27		29	
S	31	28	28		30	
D			29		31	
L			30  Uniquement à Rebeuvelier			
M			31			



2026

Courrendlin - Courrendlin - Rebeuvelier - Vellerat

Calendrier

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1			1
M 1			2			2
J 2			3	1		3
V 3			4	2		4
S 4		1 Fête nationale Suisse	5	3		5
D 5		2	6	4	1 La Toussaint	6
L 6	Uniquement à Rebeuvelier	3 Uniquement à Rebeuvelier	7 Uniquement à Rebeuvelier	5 Uniquement à Rebeuvelier	2 Uniquement à Rebeuvelier	7 Uniquement à Rebeuvelier
M 7		4	8	6	3	8
M 8		5	9	7	4	9
J 9		6	10	8	5	10
V 10		7	11	9	6	11
S 11		8	12	10	7	12
D 12		9	13	11	8	13
L 13	Uniquement à Rebeuvelier	10 Uniquement à Rebeuvelier	14 Uniquement à Rebeuvelier	12 Uniquement à Rebeuvelier	9 Uniquement à Rebeuvelier	14 Uniquement à Rebeuvelier
M 14		11	15	13	10	15
M 15		12	16	14	11	16
J 16		13	17	15	12	17
V 17		14	18	16	13	18
S 18		15 Assomption	19	17	14	19
D 19		16	20	18	15	20
L 20	Uniquement à Rebeuvelier	17 Uniquement à Rebeuvelier	21 Uniquement à Rebeuvelier	19 Uniquement à Rebeuvelier	16 Uniquement à Rebeuvelier	21 Uniquement à Rebeuvelier
M 21		18	22	20	17	22
M 22		19	23	21	18	23
J 23		20	24	22	19	24
V 24		21	25	23	20	25 Noël
S 25		22	26	24	21	26
D 26		23	27	25	22	27
L 27	Uniquement à Rebeuvelier	24 Uniquement à Rebeuvelier	28 Uniquement à Rebeuvelier	26 Uniquement à Rebeuvelier	23 Uniquement à Rebeuvelier	28 Uniquement à Rebeuvelier
M 28		25	29	27	24	29
M 29		26	30	28	25	30
J 30		27		29	26	31
V 31		28		30	27	
S		29		31	28	
D		30			29	
L		31 Uniquement à Rebeuvelier			30	
M						



Comment bien trier ?



Ordures ménagères sacs SEOD
A mettre dans des **sacs taxés**. A déposer dans les conteneurs semi-enterrés (Moloks). **Les sacs hors des points de collecte ne seront pas ramassés.**



Huiles minérales et végétales
A éliminer dans le conteneur adéquat à la déchèterie (flacons vides à mettre dans un sac taxé).



Appareils électriques et électroniques
A rapporter en priorité dans les magasins (gratuit) ou chez Met-Fer à Delémont (payant). **Seuls les petits appareils sont repris à la déchèterie.**



Carton propre
A déposer **propre et sec** à la déchèterie ou sur la voie publique (**uniquement pour le village de Courrendlin**), les jours du ramassage prévus selon le calendrier.



Déchets encombrants combustibles
A déposer à la déchèterie ou sur la voie publique les jours du ramassage prévus selon le calendrier. Déchets admis : **voir sur page annexe.**



Déchets inertes (petites quantités)
A déposer à la déchèterie (petites quantités uniquement - **maximum 1m3**).



Déchets de jardin
A déposer à la déchèterie ou sur la voie publique les jours du ramassage (**uniquement pour le village de Rebeuvelier**).



Ferraille (objets métalliques)
A déposer à la déchèterie.



Tubes lumineux (néon) / LED
LED à rapporter dans les magasins (gratuit), tubes lumineux et ampoules LED à la déchèterie dans les déchets spéciaux. Ampoules à incandescence et halogènes à éliminer avec les ordures ménagères (sacs taxés).



Déchets spéciaux des ménages
A apporter à Recyplus Entsorgung AG à Delémont, 3e mardi du mois de 16h à 18h (www.jura.ch/env). Petites quantités acceptées à la déchèterie en s'adressant aux surveillants.



PET
A ramener **écrasé** aux points de vente ou à la déchèterie.



Textiles et chaussures
A déposer dans les conteneurs prévus à cet effet, ou chez Caritas à Delémont. Sont collectés vêtements / chaussures propres en bon état, linge de maison, rideaux, duvets.



Verre
A jeter selon couleur dans la benne à verre de la déchèterie communale.



Piles et accumulateurs
A rapporter aux points de vente ou à la déchèterie.



Papier
A déposer ficelé à la déchèterie ou sur la voie publique (**uniquement pour le village de Courrendlin**), les jours du ramassage prévus selon le calendrier.



Aluminium et boîtes de conserve
A déposer dans la benne alu de la déchèterie.



Sages
A rapporter propre à la déchèterie (à l'exclusion des chips).



Pneus
A ramener aux points de vente.



Médicaments
A ramener aux points de vente ou à la déchèterie avec les déchets spéciaux.



Déchets compostables ménagers
Se référer à l'annexe sur les biodéchets.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
Déchets et restes de cuisine, crus et cuits acceptés **sauf poisson, viande et os**. Se référer à l'annexe sur les biodéchets.



Flacons en plastique avec bouchon
A rapporter aux points de vente ou à éliminer avec les ordures ménagères dans des **sacs taxés**.



Bois
A déposer (quantité ménagère) à la déchèterie ou sur la voie publique les jours du ramassage des déchets encombrants combustibles prévus selon le calendrier.



Aérosols
A rapporter à la déchèterie avec les déchets spéciaux.

Les types de déchets



Berlingots / Briques à boissons
A éliminer avec les ordures ménagères **dans des sacs taxés**.



Cendres de bois
Les cendres froides sont à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac poubelle taxé. (Si > 1m3 : peuvent être apportées à la décharge de type D du SEOD à Boécourt).



Dépouilles d'animaux
Au centre de déchets carnés à Soyhières. Lu-Sa : 9h30 - 11h30 (032 422 13 94). Les petits animaux d'un poids maximal de 10 kg peuvent être enfouis sur un terrain privé.



Capsules Nespresso (aluminium)
A rapporter aux points de vente, à la déchèterie ou éliminer avec les ordures ménagères **sacs taxés**. Les capsules peuvent être remises au coursier qui vous a livré votre cde par le biais de sachets prévus à cet effet.



Cartouches d'encre pour imprimantes
A ramener aux points de vente, à la Croix-Rouge Suisse www.redcross.ch



Plastiques agricoles payants
A déposer contre paiement à la décharge de Boécourt, au Moulin de Vicques, ou dans des conteneurs munis d'une puce électronique (taxe au poids).

Chiens

Nous vous remercions d'utiliser les points de ramassage répartis dans nos villages pour l'évacuation des excréments de vos animaux de compagnie, dans les sacs prévus à cet effet.

Divers

- Les litières pour les petits animaux doivent être mises dans les sacs taxés.
- Les restes de peinture et ciment ne seront pas déversés dans les grilles des dépotoirs.



Taille des haies

Les arbres, les haies vives et buissons bordant les rues et les places publiques seront élagués et taillés de façon à ce qu'aucune branche ne pénètre dans l'espace réservé au trafic (gabarit d'espace libre). On se conformera pour le surplus aux dispositions de la loi sur la construction et l'entretien des routes, RSJU 722.11, faute de quoi l'autorité communale fera exécuter ces travaux aux frais du propriétaire.

L'élagage doit se faire de manière à ne pas entraver la circulation.

Déchets encombrants sont...

- ...ceux qui sont trop grands pour être placés dans un sac à poubelle de 110 l.
- ...d'une longueur max. de 200 cm, de dimension supérieure à 50x50x50 cm et d'un poids max. de 50 kg par objet
- ...collectés périodiquement selon le plan de collecte de chaque commune

Admis (en petite quantité) :

- Vieux meubles, lits
- Matelas, sommiers
- Récipients vides dès 10 litres
- Skis, grands jouets
- Tapis roulés (largeur max 1,5 mètres)

Exclus:

Tout objet métallique, appareils électroménagers et électroniques (qui doivent être rapportés dans les points de vente), déchets de rénovation ou réhabilitation d'appartement (exemples : parquet, moquette, changement de fenêtre ou de volets...). Également exclus les bois traités (barrière et palissade) et les palettes en bois. Pour connaître les filières d'élimination, se renseigner auprès du SEOD à Boécourt ou GoTri à Develier.

Les ramassages ont lieu selon le plan de collecte communal. Les objets encombrants (quantité ménagère) sont à déposer en bordure des voies publiques le jour de la tournée ou dans les endroits prévus à cet effet.

Mes biodéchets, c'est:



- ✓ déchets et restes de cuisine, crus et cuits **sauf poisson, viande et os**
- ✓ épluchures, fruits et légumes non consommables
- ✓ coquilles d'œufs, marcs de café et thé
- ✓ fleurs et plantes fanées, sapins de Noël (sans décorations!)
- ✓ déchets végétaux de jardin, tailles d'arbres, de haies, branches et arbustes (en fagots - attachés avec de la ficelle biodégradable uniquement - longueur max. 1,2 m, ø max 30 cm et 20 kg)
- ✓ tontes de gazon et d'herbe, feuillages, paille, foin...
- ✓ litières végétales (paille, sciure, copeaux pour petits animaux).

Mes biodéchets, ce n'est pas:

- ✗ restes de viande crus ou cuits, os, huiles, sachets et capsules de thé et café
- ✗ lavures de restaurants et autres établissements publics (homes, cantines, ...)
- ✗ ordures ménagères, tubes, berlingots
- ✗ litières minérales (sable à chat, graviers) et excréments d'animaux
- ✗ attaches, ficelles, sacs d'aspirateur, filtres divers
- ✗ mégots de cigarettes, cendres de bois, suie
- ✗ copeaux de tronçonnage, bois traité
- ✗ plantes à problèmes (rumex, chardons, néophytes)
- ✗ vaisselle et langes biodégradables
- ✗ papier, matières plastiques, déchets métalliques, conserves, boîtes
- ✗ piles, débris de verre ou de porcelaine, terre cuite, pierres et cailloux



La plupart de ces déchets peuvent être récupérés dans d'autres conteneurs prévus à cet effet.

Liste détaillée sous: www.reseau-biodechets-ne.ch

La qualité et l'innocuité du compost obtenu dépendent directement de ce que vous mettez dans votre Végébox.